

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL822

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de défense des consommateurs agréées »

les mots :

« agréées de défense des consommateurs »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.